

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 JUIN 2018

Convocation du 4 juin 2018

Affichage du 5 juin 2018

Nombre de Conseillers	En exercice :	11
	Présents	7
	Votants	7

L'an deux mil dix-huit, le onze juin à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Aubin-Sous-Erquery s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Brigitte BOULENGER, Maire et sur la convocation de Madame le Maire en date du quatre juin deux mil dix-huit.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM BOULENGER Brigitte, TRAEN Xavier, CORLAY Arnaud, ROUSSEL Nicole, MAUPETIT Nathalie, VILLAIN Stéphane et LE NEILLON Nadège.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme FERREIRA Anne, MM ROUSSEAU Philippe, ALCHAMOLAC Romain et VLAEMINCK René.

Monsieur Stéphane VILLAIN a été élu secrétaire de séance.

POINT 1

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT 2 (délibération 2018-016)

SYNDICAT DES EAUX D'AVRECHY : RÉPARTITIONS DES RÉSULTATS ET AFFECTATION DES BIENS

La dissolution du syndicat intercommunal des eaux d'Avrechy au 30 juin 2018 implique le transfert des résultats aux communes membres, selon une clé de répartition. La clé de répartition proposée par le syndicat est calculée en fonction du nombre de compteurs présents dans chaque commune.

Cette dissolution entraîne également des conséquences sur les biens du syndicat. Il est proposé de les affecter en fonction de leur territorialisation. La propriété de ces biens serait alors transférée à la commune sur laquelle ils se trouvent. Dans l'hypothèse où la communauté de communes souhaite acquérir un bien mis à disposition il est proposé que celui-ci soit cédé pour 1€ symbolique. Ceci afin de ne pas léser les autres communes membres.

L'exercice de la compétence, par les communautés de communes du Plateau Picard et du Clermontois, implique que ces biens, nécessaires à la continuité de l'exploitation, seront mis à leur disposition de plein droit. La communauté de communes assume alors l'ensemble des droits et obligations du propriétaire. C'est-à-dire que l'ensemble des charges et produits se rattachant au bien tel que l'entretien seront du ressort de la communauté de communes. Cette mise à disposition fera l'objet d'un procès-verbal ultérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de répartir les résultats du syndicat des eaux d'Avrechy selon la clé de répartition suivante :

COMMUNE	COMPTEUR	% affecté
Airion	194	9,95%
Angivillers	85	4,36%
Avrechy	480	24,62%
Cuignières	110	5,64%
Erquinvillers	81	4,15%
Lamécourt	88	4,51%
Lieuvillers	286	14,67%
Noroy	107	5,49%
Rémécourt	37	1,90%
St Aubin	139	7,13%
St Rémy	199	10,21%
Valescourt	144	7,38%
TOTAL	1 950	100,00%

DÉCIDE de répartir les biens du syndicat selon leur territorialité et de les affecter ainsi aux communes sur lesquels ils se trouvent. Les autres biens seraient répartis selon la clé de répartition ci-dessus.

DÉCIDE, en cas de transfert de propriété à la communauté de communes des biens transférés, leur cession à l'€uro symbolique.

POINT 3 (délibération 2018-017)

TRAVAUX CLASSE PERISCOLAIRE : REVÊTEMENT DE SOL DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Suite au passage de la DDCS le 18 avril dernier, la classe dédiée au périscolaire a été fermée et transférée provisoirement dans la salle communale de restauration scolaire ; des dalles de sol se décollent, et le revêtement doit être refait.

Deux devis ont été reçus, un de la société St MACLOU pour un montant de 3 489,83 € TTC qui proposent des lames acrylique PVC clipsées usage pro et l'autre de la Sté El PRO-BATI-SOLS pour un montant de 2 759,92 € TTC qui propose des dalles PVC à coller.

Après renseignement, les lames acrylique PVC clipsées ont une durée de vie plus importante et sont plus résistantes que les dalles PVC à coller. Les membres du conseil optent pour les lames acryliques PVC clipsées.

Aux vues des frais déjà engagés pour l'aménagement du préfabriqué pour l'ouverture du périscolaire en septembre 2017, Madame le Maire propose de solliciter les partenaires financiers susceptibles d'apporter leur concours au montage financier de cette opération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de demander la subvention avec demande de dérogation pour exécuter les travaux au plus vite pendant la période estivale et la réouverture en septembre prochain, au taux de 37 % au Conseil Départemental, pour le remplacement du revêtement de sol du périscolaire.

Financement prévu :

Devis H.T.	2 908,19 €
Part communale 18 %	523,47 €
Conseil Départemental 37 %	1 076,03 €
DETR 45 %	1 308,69 €

POINT 4 (délibération 2018-018)

TRAVAUX CLASSE PERISCOLAIRE : REVÊTEMENT DE SOL DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Suite au passage de la DDCS le 18 avril dernier, la classe dédiée au périscolaire a été fermée et transférée provisoirement dans la salle communale de restauration scolaire ; des dalles de sol se décollent, et le revêtement doit être refait.

Deux devis ont été reçus, un de la société St MACLOU pour un montant de 3 489,83 € TTC qui proposent des lames acrylique PVC clipsées usage pro et l'autre de la Sté El PRO-BATI-SOLS pour un montant de 2 759,92 € TTC qui propose des dalles PVC à coller.

Après renseignement, les lames acrylique PVC clipsées ont une durée de vie plus importante et sont plus résistantes que les dalles PVC à coller. Les membres du conseil optent pour les lames acryliques PVC clipsées.

Aux vues des frais déjà engagés pour l'aménagement du préfabriqué pour l'ouverture du périscolaire en septembre 2017, Madame le Maire propose de solliciter les partenaires financiers susceptibles d'apporter leur concours au montage financier de cette opération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, de demander la subvention avec demande de dérogation pour exécuter les travaux au plus vite pendant la période estivale et la réouverture en septembre prochain, au taux de 45 % au titre de la DETR, pour le remplacement du revêtement de sol du périscolaire.

Financement prévu :

Devis H.T.	2 908,19 €
Part communale 18 %	523,47 €
Conseil Départemental 37 %	1 076,03 €
DETR 45 %	1 308,69 €

POINT 5 QUESTIONS DIVERSES :

Madame Le Maire informe le conseil municipal sur les sujets suivants :

- Communes nouvelles : convocation du Conseil Municipal 2 juillet 2018 qui se tiendra à Erquery. Réunion d'information importante qui peut donner suite à une délibération.
- Travaux de la mare-fossé Lannoy :
L'orage du jeudi 24 mai a mis en évidence les problèmes d'écoulement d'eau entre la mare et le fossé rue Plisson. L'avaloir installé dans le virage rue Plisson à l'entrée du fossé freine l'écoulement, il va donc être démonté. Une autre noue va être créée dans le virage pour récupérer les eaux descendant de la rue Plisson, ce qui permettra de minimiser l'arrivée d'eau en un même lieu. Le fossé sera a nouveau curé cet été. A l'entrée de la mare, le ciment qui a une forme de S va être meulé.
- Entreprise Vannier : est intervenue dans l'entretien des talus.
- SICAE : Le sujet des A.I.T. (Appareil d'Interface Télécommandé) évoqué à la dernière réunion de conseil, le choix s'est porté sur le modèle de base : THEBEN SELEKTA 171 Top 2.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Conseil Municipal de Saint-Aubin-Sous-Erquery
Séance du 11 juin 2018.

Signatures des présents ou représentés pour les délibérations énumérées ci-dessous :

- N° 1 : Approbation du compte rendu de la dernière séance.
- N° 2 : Syndicat des eaux d'Avrechy : répartition des résultats et affectation des biens (Délibération 2018-016)
- N° 3 : Travaux classe périscolaire : revêtement de sol demande de subvention au Conseil Départemental (Délibération 2018-017)
- N° 4 : Travaux classe périscolaire : revêtement de sol demande de subvention au titre de la DETR (Délibération 2018-018)
- N° 5 : Questions diverses

Nom	Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à	Emargement
BOULENGER	Brigitte	X			
TRAEN	Xavier	X			
CORLAY	Arnaud	X			
ROUSSEL	Nicole	X			
MAUPETIT	Nathalie	X			
ROUSSEAU	Philippe		X		
VILLAIN	Stéphane	X			
ALCHAMOLAC	Romain		X		
FERREIRA	Anne		X		
LE NEILLON	Nadège	X			
VLAEMINCK	René		X		